




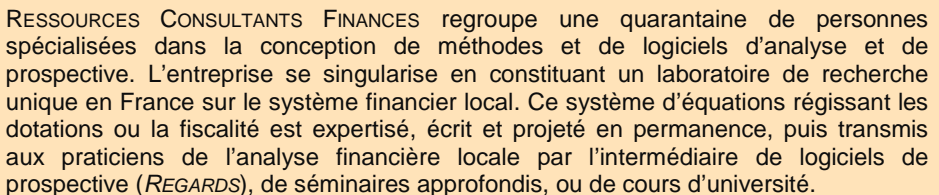
**QUEL AVENIR POUR LES
FINANCES DES
COMMUNES ET DES
GROUPEMENTS ?**

Jeudi 7 février 2013 à PARIS – 14 h

Auditorium du Centre de Conférences Paris Victoire, 9^{ème} Arr.



Après le vote de la loi de finances pour 2013, de la loi de finances rectificative pour 2012 et de la loi de programmation des finances publiques pour 2012-2017, la conférence est consacrée à l'analyse de la portée des dispositifs adoptés pour les communes et leurs groupements.



RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES regroupe une quarantaine de personnes spécialisées dans la conception de méthodes et de logiciels d'analyse et de prospective. L'entreprise se singularise en constituant un laboratoire de recherche unique en France sur le système financier local. Ce système d'équations régissant les dotations ou la fiscalité est expertisé, écrit et projeté en permanence, puis transmis aux praticiens de l'analyse financière locale par l'intermédiaire de logiciels de prospective (*REGARDS*), de séminaires approfondis, ou de cours d'université.

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES - www.ressources-consultants.eu

Siège : 16, rue de Penhoët – 35000 RENNES - TEL. 02.99.78.09.78 - FAX 02.99.78.09.79 - rennes@ressources-consultants.fr

Direction Sud : 8 rue Jules de Rességuier – BP 60813 – 31008 TOULOUSE Cedex 6 - TEL. 05.62.47.47.20 - FAX 05.62.47.47.21

Antenne Paris : 36, rue Liancourt – 75014 PARIS - TEL. 01.40.64.83.40 - FAX 01.40.47.50.21

S.A. au capital de 517 680 Euros - N° SIRET 381 681 527 00085 - CODE NAF 6311Z - RCS RENNES 94 B 81



PROGRAMME

Jeudi 7 février 2013 à Paris

Auditorium du Centre de Conférences Paris Victoire, 9^{ème} Arr.

13 h 30 – 14 h 00 : accueil des participants

14 h 00 – 16 h 30 : conférence suivie d'un débat



QUEL AVENIR POUR LES FINANCES DES COMMUNES ET DES GROUPEMENTS ?

1. La régression annoncée des dotations de l'État à partir de 2014 conduira-t-elle à supprimer tout mécanisme de péréquation verticale ?

1.1. Comment peut évoluer l'ensemble des concours financiers servis aux communes et aux groupements à partir de 2013 ?

1.2. Comment poursuivre une logique redistributive pour la DGF dans un contexte récessif ?

1.3. Quelles évolutions constater et anticiper dans les critères de péréquation retenus ?

2. Dans un contexte de blocage de toute péréquation verticale, les fonds de péréquation horizontale sont-ils une solution ou un placebo ?

2.1. Une tendance récente concernant tous les niveaux d'administration locale.

2.2. Le fonctionnement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) remodelé en LF 2013.

3. La fiscalité locale : modernisée ou malmenée ?

3.1. Les bases minimum de CFE : crise passagère ou remise en cause de la légitimité de l'impôt local ?

3.2. Qu'attendre de la révision annoncée des valeurs locatives ?

3.3. L'évolution des périmètres intercommunaux et nouvelle donne fiscale : incompatibilité ou avantage donné aux fusions ?

4. Conclusion/synthèse

5. Débat

INTERVENANT

Éric JULLA ■

Docteur en économie et directeur des études, il enseigne les finances locales à l'Université de Toulouse 1.



Concepteur de méthodes d'analyse approfondie des systèmes intercommunaux et des relations entre l'État et les collectivités locales, il est co-auteur de fascicules financiers pour le Juris-Classeur des Collectivités Locales. Missionné pour accompagner la constitution de la communauté urbaine de Toulouse, Eric Julla conduit de nombreux grands chantiers d'expertise portant aussi bien sur le fait départemental que sur les problématiques complexes intercommunales.

MODALITES

Modalités d'inscription :

Les bulletins d'inscription seront reçus par télécopie ou par mail avant le jeudi 31 janvier 2013. Dix jours avant la date de la conférence, une convocation sera adressée par mail, précisant les lieux et horaires définitifs.

Frais de participation

Les frais de participation pour les collectivités locales sont les suivants :

☞ conférence + support + mémoire LF 2013 : 475 € TTC

Les frais de participation pour les organismes (autres que les collectivités locales) sont les suivants : conférence + support + mémoire LF 2013 = 1 600,00 € TTC.

Les frais de participation à cette conférence sont inclus dans le forfait des collectivités titulaires du contrat d'accompagnement méthodologique au logiciel *REGARDS* (accès limité à deux personnes).

Le nombre de places est limité à 160 personnes.

***Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au 02.99.78.09.78
ou par e.mail : rennes@ressources-consultants.fr***

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES - www.ressources-consultants.eu

Siège : 16, rue de Penhoët – 35000 RENNES - TEL. 02.99.78.09.78 - FAX 02.99.78.09.79 - rennes@ressources-consultants.fr

Direction Sud : 8 rue Jules de Rességuier – BP 60813 – 31008 TOULOUSE Cedex 6 - TEL. 05.62.47.47.20 - FAX 05.62.47.47.21

Antenne Paris : 36, rue Liancourt – 75014 PARIS - TEL. 01.40.64.83.40 - FAX 01.40.47.50.21

S.A. au capital de 517 680 Euros - N° SIRET 381 681 527 00085 - CODE NAF 6311Z - RCS RENNES 94 B 81

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conférence-débat du jeudi 7 février 2013 – Paris

Quel avenir pour les finances des communes et des groupements ?

Bulletin à retourner complété avant le **jeudi 31 janvier 2013**
à rennes@ressources-consultants.fr ou par télécopie au 02.99.78.09.79

Mme - Mlle - M. - NOM :

Prénom : Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Je m'inscris à la conférence (14 h – 16 h 30)

Les frais de participation pour la conférence + le support + le mémoire LF 2013 sont de **475 € TTC** pour les collectivités locales (1 600 € TTC pour les organismes autres).

Les frais de participation à cette conférence sont inclus dans le forfait des collectivités titulaires du contrat d'accompagnement méthodologique au logiciel REGARDS (accès limité à deux personnes).

Le nombre de places est limité à 160 personnes.

A l'issue de la conférence, une facture tenant lieu de convention simplifiée de formation est adressée à la personne publique. En cas d'annulation formulée par écrit et reçue jusqu'au vendredi 25 janvier 2013 inclus, aucune facture ne sera émise. Pour toute annulation formulée après cette date, les frais d'annulation s'élèveront à 50% du montant de l'inscription. A tout moment, les participants pourront choisir de se faire remplacer. Ressources Consultants Finances se réserve le droit de reporter, modifier le programme ou le lieu si, malgré tous ses efforts, des circonstances l'y obligeaient.

Date, signature et cachet de l'organisme